

**Arrêté du 16 décembre 2020
portant radiation de la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : INTK2034675A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2013-1113 du 4 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres Ier, II, IV et V de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 141-3 et D. 141-5 ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2019 relatif à la médaille de la sécurité intérieure ;

Vu la délibération du comité de la médaille de la sécurité intérieure du 8 décembre 2020 ;

Sur proposition du directeur général de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Est radié de la médaille de la sécurité intérieure, échelon argent, agrafe « Police nationale », M. Jérôme BLANCHARD, brigadier de police.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 décembre 2020.

Gérald DARMANIN